

PROGRAMMATION SCOLAIRE

. COLLEGES ET LYCEES -

théâtre
AURILLAC SAISON 2026/2027

Scène conventionnée d'intérêt national
Scène Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Les mots qu'on ne me dit pas

Par Éric Massé

6ème > 5ème

Durée : 1h05 min

Théâtre (bilangue LSF)

Mardi 19 janv. à 14h15



*++ Possibilité d'ateliers « Initiation à la Langue des Signes Française » avec le Ciraah PEP
15 renseignements à theatre.mediation@aurillac.fr // 04 71 45 46 05*

Le spectacle

Un spectacle qui raconte l'histoire de deux langues : celle des mots et celle des signes. L'histoire d'une double culture et d'un double parcours initiatique : celui d'une maman sourde confrontée à son enfant entendante et celui de cette enfant confrontée au monde du silence et à la culture sourde.

Une traversée émouvante, souvent drôle, qui suit ces deux femmes qui apprennent l'une de l'autre et qui défendent vigoureusement leur droit à la différence.

L'équipe dépasse le simple récit de vie pour faire de ce spectacle tissé de tendresse un manifeste poétique, un outil de transmission et d'inclusion ouvert au jeune public.

Un chemin d'émancipation et d'ouverture qui traverse la barrière du quatrième mur pour mieux nous concerner. Et nous familiariser avec ce qu'implique le fait d'être sourd.

Ressources

> site web de la compagnie : [Les Mots qu'on ne me dit pas - Théâtre du Point du Jour](#)

> teaser du spectacle : <https://vimeo.com/1012762771?fl=pl&fe=vl>

> dossier artistique du spectacle :

<https://theatre.aurillac.fr/wp-content/uploads/2026/07/DP-Les-Mots.pdf>

Informations réservations

A partir de cette année, les demandes de réservation pour les séances scolaires se feront uniquement via le site internet du Théâtre dans l'onglet PUBLICS ET ACTIONS CULTURELLES /SCOLAIRES.

Les places sont limitées pour chaque spectacle. Nous restons joignables pour toute information sur les spectacles ou modalités de réservation, par mail à theatre.medation@aurillac.fr ou par téléphone au 04 71 45 46 05

Tarif : 5€ par élève, gratuité des accompagnants. Possibilités de règlement avec le Pass culture collectif.

